

## L'ACTION RESTE UTILE

L'obtention du 8ème échelon du cadre C, jusqu'alors contingenté, vient d'être ouvert à l'ensemble des agents de ce corps.

Ce gain reste très faible par rapport aux « bonus » des cadres sup sup (les cadres de direction), il n'est néanmoins pas négligeable.

Cette victoire nous permet de revenir sur les résultats de l'action syndicale.

Cette décision n'est en effet pas un cadeau fait aux agents concernés. Elle est la conséquence de l'action syndicale, celle des militants syndicaux, des adhérents mais aussi de chacun d'entre vous.

Car, sinon, comment comprendre la logique de cette décision alors que tous les jours, un ministre, un économiste, un commentateur vient nous rappeler la situation financière «catastrophique» de la France.

## LA GRÈVE, UN MODE D'ACTION QUI N'EST PAS PÉRIMÉ

La grève du mois de novembre, avec 25 % d'agents ayant cessé le travail, ne peut pas être analysée comme étant un succès si l'on s'arrête à ce seul chiffre.

Pourtant, à y regarder de plus près, la situation est plus complexe et nous donne plus d'optimisme.

La stagnation salariale que nous connaissons rend difficile pour certains la perte d'une journée de salaire.

Mais certains de nos collègues ont décidé de faire preuve de solidarité en se mettant en congé ce jour là.

C'est insuffisant, évidemment, et une grève plus massive serait plus efficace.

Mais dans le même temps, la direction générale n'est pas insensible au nombre d'agents présents ce jour là dans les services. Et elle sait que l'adhésion des agents à l'action est plus importante que le nombre brut de grévistes.

D'autre part, dans une période où le mouvements sociaux sont rares (en dehors des sociétés pour lesquelles des plans sociaux sont programmés), faire cesser le travail à un quart des agents du ministère n'est pas anodin.

De nombreux syndicats d'autres directions sont envieux, même si cela peut surprendre, d'un tel résultat. Dans leurs secteurs, c'est en effet le calme plat.

## LE QUOTIDIEN DE L'ACTION SOUTERRAINE

En complément des mouvements sociaux bien visibles, demeure un travail quotidien des organisations syndicales, en particulier de SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES ;

les responsables nationaux de SOLIDAIRES rappellent nos missions (la lutte contre la fraude fiscale, par exemple) et nos revendications à la Direction Générale, aux ministres, aux parlementaires de tous bords

.Le fait que nous soyons la première organisation de la DGFIP valorise notre action ,

Nos revendications, nationales s'appuient sur le travail des sections locales.

Pour exemple, : l'étude ANVEOL, décidée en CHS-CT dans notre département grâce à l'insistance de SOLIDAIRES, et ses résultats ont été étudiés très longuement à la Direction Générale révèlent que la souffrance des agents au travail demande des décisions qui ne soient pas que symboliques.

SOLIDAIRES MANCHE s'attache à faire remonter, lors des instances du dialogue social toutes les difficultés et dysfonctionnements rencontrés auxquels nous devons pallier.

L'obtention du 8ème échelon pour tous les cadres C répondant au critère d'ancienneté n'est qu'une victoire partielle obtenue de vos représentants syndicaux. Ceci n'est pas anodin !

La grève de novembre, le mal être des agents au travail (l'agent C supporte la grande majorité des suppressions d'emplois), la démotivation latente ou réelle en hausse, expliquent et motivent notre action syndicale.

L'adhésion à une organisation syndicale est un acte important qui permet aux représentants des personnels de peser sur la Direction Générale, même si cela ne se voit pas toujours.

L'ÉDITO

## DIALOGUE SOCIAL

La Direction Générale à Paris préconise aux directions locales de programmer les réunions institutionnelles (CTL, CHS, CAP) en dehors des périodes pendant lesquelles les élus siègent dans les instances nationales.

Dans notre département, nous avons un élu Solidaires Finances

Publiques qui siège en qualité de titulaire en CAP nationale.

Notre directeur, pourtant candidat sur une liste syndicale lors des dernières élections, ne semble pas adepte de l'exercice du dialogue social. Programmant : 3 CTL et 1 CHS en 3 mois, avec la date de la première réunion au lendemain du départ de l'élue pour la Centrale .

« Monsieur, sachez que le calendrier est publié sur Ulysse, et ce pour chaque semestre,,, »

Notre directeur déroge aux préconisations de la DG ...mais dans quel intérêt ? Celui des agents? la question est posée !.

# GAIA GUICHET :

## LE GRAND ÉCART DE LA DIRECTION

La mise en place de GAIA n'a pas fait l'unanimité au sein des services, loin s'en faut.

Son déploiement est à mettre en lien avec la politique de la DG, qui vise à développer les moyens dématérialisés vers les usagers.

La direction locale met régulièrement l'accent sur la traçabilité, en particulier pour le contribuable, qui peut suivre l'évolution de sa réclamation.

Mais GAIA guichet est un outil de traçabilité sur l'activité des accueils dans les SIP et les trésoreries mixtes.



Il est le fruit du guichet fiscal unique : vision idéalisée par des bureaucrates qui n'ont jamais mis les pieds dans les services d'accueil de l'offre déployée pour l'utilisateur

L'idée est la suivante :

Etre capable, n'importe où sur le territoire non pas de répondre aux questions des usagers du service public, mais de prendre à minima leur réclamation sans avoir à les renvoyer vers le service qui traitera leur dossier.

La note départementale du 14 septembre 2012 précise bien : «l'accueil fiscal de proximité consiste également à réceptionner les dossiers ou les demandes qui nécessitent un traitement puis de les adresser au service gestionnaire compétent. La transmission de ces demandes s'effectue via l'outil GAIA guichet. S'agissant des cas dans lesquels la présentation de pièces est nécessaire, l'agent doit veiller à la prise en charge de la demande au premier contact. »

Il s'agit donc bien de prendre en compte toutes les demandes dans le service qui accueille, l'utilisateur étant invité à déposer les pièces manquantes soit au guichet fiscal unique, soit directement au service gestionnaire.

### GAIA, PAS POUR TOUT LE MONDE !

La mise à jour des valeurs locatives des locaux professionnels est l'action prioritaire 2012-2013.

Elle est prévue sur une durée courte avec probablement de nombreuses interrogations du public concerné.

Afin de répondre aux questions simples, une formation basique a été dispensée à l'ensemble des agents d'accueil.

Pour les questions plus complexes, l'ordre était de réorienter les usagers vers les services spécialisés du cadastre, en précisant leurs coordonnées

soit l'inverse de la doctrine prônée dans le memento GAIA du Guichet Fiscal Unique !

Nous avons, en comité technique, pointé cette contradiction .

Le responsable du pôle GF a reconnu que, pour les questions complexes sur la mise à jour des valeurs locatives, l'utilisation de GAIA guichet était une perte de temps pour tout le monde et ne serait pas efficace.

Loin de nous de prétendre le contraire ! Nous sommes même en accord avec ce constat !

Nous avons rappelé dès lors le discours des utilisateurs de l'application et de Solidaires Finances Publiques .

Il est impossible, pour un agent utilisateur ayant une formation très réduite, d'être exhaustif sur les questions à poser, les documents à fournir, ou de pouvoir prendre le temps nécessaire de collationner toutes les informations indispensables à la compréhension du dossier avec la charge de travail quotidienne des services.

La direction refuse d'aller jusqu'au bout de sa logique :

- pour les dossiers complexes, l'utilisation de GAIA guichet est chronophage et fastidieuse tant pour les services concernés (GFU et service gestionnaire du dossier) que pour l'utilisateur.
- néanmoins la doctrine reste let la direction locale vante l'outil

Pour Solidaires Finances Publiques, il appartient aux comptables (SIP et trésoreries) d'adapter la charge de travail au personnel présent dans le service. Ils doivent fixer les priorités du service en tenant compte, en particulier, de leur responsabilité personnelle et pécuniaire.

L'utilisation de GAIA guichet n'est pas pour Solidaires Finances Publiques, dans ce contexte, une priorité intangible.

# COURS ACCÉLÉRÉ DE LIBÉRALISME

Nul n'a échappé à l'information relative à des plats surgelés dans lesquels de la viande de cheval avait remplacé celle de bœuf.

Mais au delà de ce « scandale », qui a pu choqué ou faire sourire, il est intéressant de suivre le cheminement de « l'équidé ».

1. Une société française basée dans la région de Toulouse est importatrice de viande. Elle passe une commande à un trader basé à Chypre. Il s'agit d'un premier intermédiaire qui, à part peut-être un steak dans son assiette, ne possède pas la marchandise et ne la produit pas.
2. Ce trader décide de sous-traiter avec un homologue basé au Pays-Bas. Hormis une deuxième assiette et un deuxième steak, toujours aucune possession de la marchandise.
3. Ce trader se tourne vers la Roumanie pour assurer la commande de viande, à travers un atelier de découpe qui traite du bœuf et du cheval. Au regard des éléments divulgués dans la presse, on peut penser que le prix d'achat de la viande de cheval est inférieur à celui de la viande de bœuf.
4. L'atelier assure la commande et livre la société Spanghero, dans la région de Toulouse.
5. La société Spanghero, qui n'est qu'importatrice, assure une commande et fait livrer la viande à la société Comagel, à Metz.
6. Comagel ne garde pas la viande mais la transfère au Luxembourg, dans les locaux de sa filiale Tavola, qui prépare les plats.
7. Tavola vend le produit fini dans 16 pays, à différentes marques de distributeur et à la société Findus.
8. Fin du périple : le produit conditionné arrive à sa destination finale : l'assiette du consommateur.

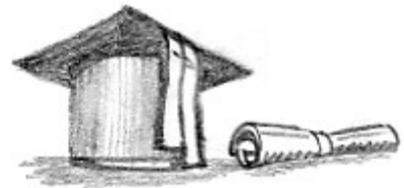
Malgré tous les intermédiaires, il semble que chacun y trouve son compte, sauf le consommateur, le producteur de bœuf local et

probablement tout citoyen qui se veut un peu « écologiste ».

Le consommateur car la qualité des plats surgelés laisse à désirer. Et la traçabilité si souvent vantée par nos technocrates est régulièrement contournée.

Le producteur local car la viande est achetée à des milliers de kilomètres alors que lui est éleveur local.

Le citoyen ne peut se satisfaire d'une gabegie écologique qui voit des camions de viandes arriver de Roumanie (ou d'autres pays) jusqu'au Luxembourg en passant par Toulouse et Metz.



Conclusion 1 : si vous avez envie de lasagnes, faites les maison avec des produits locaux. « Léon j'ai les mêmes à la maison »

Conclusion 2 : si vous entendez devant votre porte un bruit qui ressemble à « cliticlop - cliticlop », ce n'est peut-être pas le bourrin de votre voisin. C'est sûrement un cheval chypriote qui vient de Roumanie et qui va au Luxembourg en passant par Toulouse. lequeli sera peut-être, demain, dans votre assiette ou celle de votre voisin.

# LIMINAIRE SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES C.T.L. DU 26 JUIN 2013

*Monsieur le Président,*

*Nous voulons vous dire notre étonnement, et le mot est faible, à la lecture du vademécum de négociation entre les services locaux de la DGFIP et un organisme public local souhaitant réinternaliser la gestion d'un service public.*

- 1) Notre directeur général demande, au mépris du code général des collectivités locales, aux comptables d'agir pour dissuader les collectivités dont il a la gestion de recourir à la réinternalisation de certains services publics industriels et commerciaux.*

*Et cela pour, officiellement du moins, éviter d'augmenter les charges de l'état en les laissant à la charge des usagers.*

*Même s'il prend bien soin de rappeler que le choix de réinternaliser le service est de la compétence de l'ordonnateur, cela ne suffit pas à enlever le caractère politique de l'intervention du comptable.*

*Le rôle de conseil du comptable vise à aider l'ordonnateur à mettre en œuvre les décisions de la collectivité dans les meilleures conditions possibles. Et à attirer son attention sur les possibles risques financiers en résultant.*

*Or la réinternalisation de services industriels et commerciaux ne rentrent pas dans ce cadre. Ces services doivent s'auto-financer et ces nouvelles charges seront payées par l'utilisateur à la collectivité au lieu de les régler à une société privée.*

*Cette demande est contraire à la culture de la DGCP, au rôle que doit jouer le comptable et à sa déontologie vis à vis des ordonnateurs.*

- 2) Le directeur écrit que dans si l'ordonnateur ne suit pas le conseil du comptable, celui-ci sera habilité à informer l'ordonnateur qu'à moyens contraints, ce sont les diligences vis à vis de sa collectivité qui seront diminuer.*

*En clair, le comptable doit dire qu'il ne remplira plus les missions qui sont les siennes.*

*Nous ne savons pas, monsieur le Président, si monsieur Bézard ou vous même avez eu la curiosité de lire une prestation de serment d'un comptable public devant la Chambre Régionale des Comptes.*

*« Je jure de m'acquitter de mes fonctions avec probité et fidélité, de me conformer exactement aux lois et règlements qui ont pour objet d'assurer l'inviolabilité des fonds et valeurs et la sauvegarde des droits des organismes publics dans le cadre des gestions et contrôles qui me sont confiés, et de respecter tous les devoirs et obligations des comptables publics »*

- 3) Le directeur précise que tout accroissement d'une charge dans une trésorerie devra être compensée par une diminution d'activité sur certaines missions.*

*Nous savons, et nous le disons régulièrement, que nous n'avons pas les moyens d'assurer nos missions. Et cela apparaît de plus en plus régulièrement avec des tâches non assurées.*

*Mais nous pouvions penser que les emplois restaient répartis en fonction des charges, et donc qu'il existe une équité dans le manque de moyens.*

*Si l'affirmation de monsieur Bézard est suivie d'effet, les postes qui auront le malheur d'avoir une augmentation de charges se verront obliger de faire face à moyen constant, au mieux.*

*La seule certitude que nous avons, c'est qu'il y aura une dégradation des conditions de travail et une augmentation des risques pour les agents.*

*Notre DG gère, c'est indéniable, l'humain comme une ressource jusqu'à la caricature. Les termes « ressources humaines » n'auront jamais aussi bien porté leur nom.*

*Au delà, cette note est une ode au maintien d'une gestion des services publics par le secteur privé, et nous pouvons nous demander si la préservation des intérêts de l'état contre ceux des collectivités et des citoyens est la véritable raison de cette note. Ou s'il s'agit d'une victoire du lobby des grandes sociétés qui gèrent les services d'eau, en faisant les poches des usagers.*

*Elles ont en effet de quoi être inquiète car il semble que le balancier soit favorable à la gestion directe des services d'eau, mais aussi d'assainissement ou des ordures ménagères.*

*Et Solidaires ne peut être que satisfait de cette évolution.*

*Notre directeur général voudrait tuer la mission de la DGFIP vers les collectivités locales qu'il ne s'y prendrait pas autrement.*

*Nous faisons confiance à la probité et à la déontologie des comptables du réseau pour qu'ils ne mettent pas en œuvre cette note, contraire à leur serment de comptable public du secteur local.*